



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

# RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

N° 53 DU 3 SEPTEMBRE 2010

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : [www.maine-et-loire.pref.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.pref.gouv.fr) *rubrique Publications*

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**  
**ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 3 septembre 2010 a été affiché ce jour ;

- le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture :  
[www.maine-et-loire.pref.gouv](http://www.maine-et-loire.pref.gouv).

A Angers, le 3 septembre 2010

Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire administratif

Signé, Christian CHAIGNEAU

# SOMMAIRE

## I – ARRETES

SECRETARIAT GENERAL.....	5
Mission d'Appui au Pilotage.....	5
- Objet: Délégation de signature au Colonel Laurent FERLAY, Directeur départemental des services d'incendie et de secours .....	5
- Objet: portant délégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique, à Mme Françoise FOURNERET, Inspectrice d'académie , Directrice des services départementaux de l'Education Nationale.....	7
- Objet, Arrêté SG/MAP n° 2010-310. Délégation de signature à Monsieur Pierre MATHIEU, chef des services fiscaux de Maine-et-Loire.....	10
DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES.....	12
Bureau de la réglementation et des élections.....	12
- Objet: Arrêté n° DRCL 2010 – 628, portant habilitation dans le domaine funéraire, sous le numéro 49-295, de l'établissement secondaire Pompes Funèbres CAPTON, sis 9 bis route de Vernoi à VERNANTES.....	12
- Objet: Annexe à l'arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2010, portant habilitation dans le domaine funéraire, n° 10-49-295.....	13
DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.....	14
Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine.....	14
- Objet: Arrêté DIDD-2010 n° 445. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance. Commission locale de l'eau.....	14
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE.....	17
Secrétariat général, Pôle juridique.....	17
- Objet: Arrêté DDT 49/SG/2011-10. Décision de subdélégation de signature en matière administrative. Modification n° 2.....	17
- Objet: Annexe à l'arrêté de subdélégation DDT 49/SG n°2010-01 du 4 janvier 2010 (Modificatif n° 2 – Arrêté 2010-10 du 1er septembre 2010).....	19
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE MAINE-ET-LOIRE.....	45
Objet: ARRETE DDPP n° 2010-87, portant attribution du mandat sanitaire pour le département de Maine-et-Loire au Docteur FAVRE Olivier.....	45

## II – AUTRES

AGENCE REGIONALE DE SANTE, UNITE TERRITORIALE DE LA SARTHE.....	48
Animation Politiques de Territoire.....	48
- Objet: Centre Hospitalier du Mans. Organisation de concours.....	48

# **I – ARRETES**

# SECRETARIAT GENERAL

## Mission d'Appui au Pilotage

Arrêté SG/MAP n° 2010-308

- Objet: Délégation de signature au Colonel Laurent FERLAY, Directeur départemental des services d'incendie et de secours

### ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 et suivants et R 1424 -1 et suivants,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée notamment par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts-Commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux Préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL en qualité de Préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté ministériel du 30 juin 2010 portant nomination du colonel Laurent FERLAY en qualité de directeur départemental des services d'incendie et de secours de Maine-et-Loire, à compter du 1er septembre 2010,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

### A R R Ê T É

#### **ARTICLE 1er :**

A compter du 1er septembre 2010, délégation de signature est donnée au colonel Laurent FERLAY, directeur départemental des services d'incendie et de secours, à l'effet de signer la correspondance courante du service concernant la mise en œuvre opérationnelle des moyens, de la prévention et de la formation, à l'exception des circulaires aux maires, des correspondances destinées aux ministres, aux parlementaires, au président du conseil régional et aux conseillers régionaux, au président du conseil général et aux conseillers généraux, aux chefs des services régionaux.

## ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du colonel Laurent FERLAY, la délégation qui lui est conférée à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté sera exercée par le colonel Daniel POULAIN, directeur départemental adjoint.

## ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du colonel Laurent FERLAY et du colonel Daniel POULAIN, délégation de signature est consentie au lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, chef du pôle des groupements territoriaux.

## ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du colonel Laurent FERLAY, du colonel Daniel POULAIN et du lieutenant-colonel Jean-Louis CAZA, délégation de signature est consentie au lieutenant-colonel Pierre de CHAMPS, chef du pôle des groupements opérations, prévention et planification.

## ARTICLE 5 :

L'arrêté préfectoral DAPI-BCC n° 2009-1580 du 14 décembre 2009, donnant délégation de signature au colonel Jean-Marc CHABOUD, directeur départemental des services d'incendie et de secours, est abrogé.

## ARTICLE 6:

Le secrétaire général de la préfecture et le sous-préfet, directeur de cabinet, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au président du conseil général.

Fait à Angers, le 1er septembre 2010

Signé, Richard SAMUEL

SECRETARIAT GENERAL

Mission d'appui au pilotage

Arrêté SG/MAP n° 2010-309

- Objet: portant délégation de signature au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962, portant règlement général sur la comptabilité publique, à Mme Françoise FOURNERET, Inspectrice d'académie , Directrice des services départementaux de l'Education Nationale

pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3 et 6 du budget de l'Etat

## Arrêté

Le Préfet de Maine-et-Loire,

Chevalier de la Légion d'honneur,

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du Président de la République du 17 juin 2008 portant nomination de Mme Françoise FOURNERET, inspectrice d'academie, en qualité de directrice des services départementaux de l'Education Nationale de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale,

VU les Budgets Opérationnels de Programme concernés, et notamment leur schéma d'organisation financière,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture.

arrête

ARTICLE 1er:

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise FOURNERET Inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Education Nationale en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle pour la totalité ou partie des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- \* BOP 139 : Enseignement privé du premier et du second degré
- \* BOP 140 : Enseignement scolaire public du premier degré
- \* BOP 214 : Soutien de la politique de l'Education Nationale
- \* BOP 230 : Vie de l'élève

A ce titre, il est autorisé à procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3 et 6 du budget de l'Etat dans les conditions fixées aux articles suivants.

Cette délégation porte sur la réception des subdélégations d'autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP), sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

ARTICLE 2 :

Pour l'unité opérationnelle (UO) :

- \* 139 : enseignement scolaire privé premier et second degré  
cette délégation vaut pour les titres 2 et 6 *sans exclusion autre que celles prévues à l'article 6 du présent arrêté.*

ARTICLE 3 :

Pour l'unité opérationnelle (UO) :

- \* 140 : enseignement scolaire public du premier degré  
cette délégation vaut sur les titres 2, 3 et 6 sans exclusion autre que celles prévues à l'article 6 du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Pour l'unité opérationnelle (UO) :

- 214 : soutien de la politique de l'Education Nationale, cette délégation vaut sur le titre 3 *sans exclusion autre que celles prévues à l'article 6 du présent arrêté*

ARTICLE 5 :

Pour l'unité opérationnelle (UO) :

- 230 : vie de l'élève, cette délégation vaut sur le titre 3 *sans exclusion autre que celles prévues à l'article 6 du présent arrêté* et sur le titre 6 *pour les crédits d'action en faveur des élèves handicapés du premier degré, les crédits d'intervention de bourses et secours d'études, les fonds sociaux des établissements publics.*

ARTICLE 6 :

Sont exclus de la présente délégation :

- les actes de réquisition du comptable public,
- les arrêtés de subvention aux collectivités territoriales.

ARTICLE 7 :

Un compte-rendu d'utilisation des crédits pour l'exercice budgétaire par unité opérationnelle sera adressé trimestriellement au préfet.

ARTICLE 8 :

Mme Françoise FOURNERET peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée au préfet. La signature des agents sera accréditée auprès du comptable assignataire.

ARTICLE 9 :

L'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-1588 du 14 décembre 2009, donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme FOURNERET, Inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Education Nationale de Maine et Loire, est abrogé.

ARTICLE 10 :

Le secrétaire général de la préfecture, le trésorier-payeur général et l'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Education Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 1er septembre 2010

Signé, Richard SAMUEL

SECRETARIAT GENERAL

Mission d'appui au pilotage

- Objet, Arrêté SG/MAP n° 2010-310. Délégation de signature à Monsieur Pierre MATHIEU, chef des services fiscaux de Maine-et-Loire

Délégation de signature à Monsieur Pierre MATHIEU  
chef des services fiscaux de Maine-et-Loire  
au titre de l'article 5 du décret du 29 décembre 1962  
portant règlement général sur la comptabilité publique  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des  
dépenses du budget de l'Etat

ARRÊTÉ

Le Préfet de Maine-et-Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 en date du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005 ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n°64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du président de la République du 25 novembre 2009 portant nomination de M. Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat en date du 19 mai 2010 nommant Monsieur Pierre MATHIEU, chef des services fiscaux du Maine-et-Loire, à compter du 01 septembre 2010,

VU l'arrêté du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 12 novembre 2003 portant règlement de comptabilité ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

arrête

**ARTICLE 1er :**

A dater du présent arrêté, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre MATHIEU, chef des services

fiscaux du Maine-et-Loire, à l'effet de :

1.1 – recevoir les crédits des programmes ci-dessous :

- \* 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du Secteur public local
- \* 218 : Conduite et pilotage des politiques économique et financière
- \* 722 : Gestion du patrimoine immobilier de l'État – Dépenses immobilières
- \* 309 : Entretien des bâtiments de l'Etat

1.2 – procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres des budgets opérationnels de programmes (BOP) et unités opérationnelles (UO) énumérés ci-dessus.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses sur les titres 2, 3 et 5.

**ARTICLE 2 :**

Sont exclus de la présente délégation et pour l'ensemble des unités opérationnelles, quel qu'en soit le montant :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur financier déconcentré en matière d'engagement de dépenses.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur Pierre MATHIEU, chef des services fiscaux du Maine-et-Loire, peut subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité. Copie de cette décision sera adressée au Préfet.

**ARTICLE 4 :**

L'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2009-1587 du 14 décembre 2009 donnant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Alexis HEMERY, directeur des services fiscaux de Maine-et-Loire, est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

Le secrétaire général de la préfecture, le directeur des services fiscaux de Maine-et-Loire et le trésorier-payeur général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à ANGERS, le 02 septembre 2010

Signé, Richard SAMUEL

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de la réglementation et des élections

- Objet: Arrêté n° DRCL 2010 – 628, portant habilitation dans le domaine funéraire, sous le numéro 49-295, de l'établissement secondaire Pompes Funèbres CAPTON, sis 9 bis route de Vernoil à VERNANTES

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

*Vu* le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, L.2223-41, L.2223-43, ainsi que R.2223-56 et suivants,

*Vu* l'arrêté préfectoral D1 2002-586 du 4 juillet 2002 modifié, habilitant dans le domaine funéraire sous le numéro 49-295, l'établissement secondaire Pompes Funèbres CAPTON, sis 9 bis route de Vernoil à VERNANTES,

*Vu* la demande reçue le 14 avril 2010, formulée par Monsieur Franz CAPTON tendant à obtenir le renouvellement pour six ans de l'habilitation pour les activités funéraires autorisées,

*Vu* l'ensemble des pièces jointes au dossier,

*Considérant* que la demande satisfait aux conditions posées par la réglementation en vigueur,

*Sur* proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : L'habilitation dans le domaine funéraire de l'organisme suivant :

Etablissement secondaire Pompes Funèbres CAPTON  
Situé 9 bis route de Vernoil à VERNANTES  
exploité par : Monsieur Franz CAPTON

Est renouvelée pour une durée de 6 ans

**Article 2** : Le numéro de l'habilitation est : **10-49-295**

**Article 3** : L'annexe au présent arrêté précise les activités funéraires pour lesquelles l'habilitation funéraire est accordée pour l'ensemble du territoire national ainsi que leur durée.

**Article 4** : Tout changement affectant l'un des renseignements figurant dans le dossier de demande d'habilitation devra faire l'objet d'une déclaration dans un délai de deux mois auprès du Préfet de Maine-et-Loire (Direction de la réglementation et des collectivités locales - bureau de la réglementation et des élections).

**Article 5** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ANGERS, le 02 septembre 2010  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de la réglementation  
et des collectivités locales

Signé Michel PEPION

- Objet: Annexe à l'arrêté préfectoral en date du 2 septembre 2010, portant habilitation dans le domaine funéraire, n° 10-49-295

Activités funéraires pour lesquelles l'habilitation n° 10-49-295 a été délivrée :

Durée

• <b>Organisation des obsèques</b>	Oui	6 ans
• <b>Soins de conservation</b>	Non	
• Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires	oui	6 ans
• Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations	oui	6 ans
• <b>Gestion et utilisation des chambres funéraires</b>	non	
• <b>Gestion d'un crématorium</b>	non	
• <b>Transports de corps avant mise en bière</b>	oui	6 ans
• <b>Transports de corps après mise en bière</b>	oui	6 ans
• <b>Fourniture des corbillards</b>	oui	6 ans
• <b>Fourniture des voitures de deuil</b>	non	
• Transport de corps avant mise en bière assuré par un établissement de santé public ou privé	non	

DIRECTION DE L'INTERMINISTERIALITE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Bureau des ICPE et de la protection du patrimoine

- Objet: Arrêté DIDD-2010 n° 445. Schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance. Commission locale de l'eau

Commission locale de l'eau

Modificatif

A R R Ê T É

le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 212-4 et R 212-29, R 212-30 et R 212-31 ;

Vu le décret n° 2008-1406 du 19 décembre 2008 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté interpréfectoral (Maine-et-Loire, Deux-Sèvres) D3-97 n° 1130 des 3 août et 4 septembre 1995 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-96 n° 903 du 10 septembre 1996 modifié portant création de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance ;

Vu l'arrêté préfectoral D3-2008 n° 626 du 4 novembre 2008 modifié portant renouvellement de la composition de ladite commission ;

Vu les propositions des assemblées délibérantes des conseils régionaux des Pays de la Loire et de Poitou-Charentes respectivement en date des 9 et 19 avril 2010 ;

Vu la proposition de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire en date du 19 août 2010 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants du Layon et de l'Aubance fixée à l'article 1er de l'arrêté préfectoral D3-2008 n° 626 du 4 novembre 2008 modifié est ainsi modifiée :

(les changements apparaissent en caractères gras)

1) Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et des établissements publics locaux  
( 22 membres) :

**Conseil régional des Pays de la Loire :**

**M. Régis DANGREMONT**

**Conseil régional de Poitou-Charentes :**

**Mme Julie GEAIRON**

Conseil général de Maine-et-Loire :

M. Alain LAURIOU

Conseil général des Deux-Sèvres :

M. Pascal BIRONNEAU

Représentants nommés sur proposition de l'Association des maires de Maine-et-Loire :

M. Dominique NORMANDIN, maire de Faye d'Anjou

M. Alain GILLES, conseiller municipal de Chemillé

M. Jean-Pierre BODY, maire de Chanzeaux

M. Emmanuel GODIN, conseiller municipal de La Tourlandry

M. Michel LEBLOIS, adjoint au maire de Valanjou

M. Dominique DUMAY, adjoint au maire de Brissac-Quincé

M. Michel PATTEE, adjoint au maire de Doué-la-Fontaine

Mme Stella DUPONT, maire de Chalonnes-sur-Loire

M. Dominique PERDRIEAU, président du Syndicat mixte du bassin du Layon

M. Luc-Alain BERNARD, adjoint au maire de Nueil-sur-Layon

M. François PELLETIER, maire de Saint Jean des Mauvrets

M. Jean-Jacques DERVIEUX, conseiller municipal de Saint Lambert-du-Lattay

M. Philippe BODARD, maire de Mûrs-Erigné

M. Joseph SEPTANS, maire de Soulaines-sur-Aubance

M. Jean-Noël GIRARD, adjoint au maire de Vihiers

Représentant nommé sur proposition de l'Association des maires des Deux-Sèvres :

M. Gilles RAMPILLON, maire de Genneton

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire Anjou Touraine :

M. Claude RIGAULT

Etablissement public Loire :

M. Roger CHEVALIER

2) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (11 membres) :

Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. Yves ELKOUBBI

Fédération départementale des chasseurs de Maine-et-Loire :

M. Laurent TERTRAIS

Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

M. AUGUIN

Syndicat professionnel des propriétaires fonciers ruraux de Maine-et-Loire :

M. Michel de TRESSEMANES-BRUNET de SIMIANE

**Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire :**

**M. Denis ASSERAY**

Chambre de commerce et d'industrie de Maine-et-Loire :

M. Raoul MONNIER

Fédération viticole de l'Anjou :

M. Olivier BRAULT et M. Alexandre CADY

Consommation Logement et Cadre de Vie - Union départementale 49 :

Mme Nicole CHUPIN

Sauvegarde de l'Anjou :

Mme Florence DENIER-PASQUIER

C.P.I.E. Loire et Mauges :

M. Christophe PITON

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés (**9 membres**) :

le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,  
le préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,  
le préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,  
le directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,  
le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire ou son représentant,  
**le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de Loire (Service régional de l'alimentation - site d'Angers) ou son représentant**  
le délégué interrégional de l'Office National de l'Eau et des milieux aquatiques ou son représentant,  
**le directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de Loire ou son représentant,**  
**le directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire ou son représentant.**

**Art. 2** : Les autres dispositions de l'arrêté D3-2008 n° 626 du 4 novembre 2008 modifié restent inchangées.

**Art. 3**: Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres et mis en ligne sur le site Internet [www.gesteau.eaufrance.fr](http://www.gesteau.eaufrance.fr).

Fait à ANGERS, le 2 septembre 2010

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire général de la Préfecture

Signé : Alain ROUSSEAU

# DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE MAINE ET LOIRE

Secrétariat général, Pôle juridique

- Objet: Arrêté DDT 49/SG/2011-10. Décision de subdélégation de signature en matière administrative. Modification n° 2

Arrêté DDT 49/SG/2011-10

Décision de subdélégation de signature  
en matière administrative

Modification n° 2

Le Préfet de Maine et Loire  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU le décret n° 2009-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret du Président de la République en date du 25 novembre 2009 portant nomination de Monsieur Richard SAMUEL en qualité de préfet de Maine et Loire,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à la création des directions départementales des territoires,

VU l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010, portant nomination de Monsieur Sylvain MARTY en qualité de directeur départemental des territoires de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SG/MAP n° 2010-003 du 4 janvier 2010 modifié par l'arrêté préfectoral SG/ MAP n° 2010-181 du 3 mai 2010 donnant délégation de signature au directeur départemental des territoires, en matière administrative,

VU l'arrêté DDT 49/SG n° 2010-01 du 4 janvier 2010 modifié portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires à certains de ses collaborateurs

DECIDE

## **ARTICLE 1er :**

Il est substitué à l'annexe à l'arrêté de subdélégation de signature DDT 49/SG n° 2010-01 susvisé l'annexe jointe à la présente décision.

## ARTICLE 2 :

L'article 3 de l'arrêté de subdélégation de signature DDT 49/SG n° 2010-01 est rédigé comme suit :

En tant que chefs de service ou cadres assumant des responsabilités spécifiques, et dans les domaines relevant de leurs attributions, bénéficient d'une délégation de signature dans les domaines listés dans l'annexe jointe à la présente décision :

- Christine RUMAIN                      secrétaire générale,

- Bruno GRENON                   secrétaire général adjoint,
- Denis BALCON                   chargé de mission « *développement durable* », chef du service  
« *ingénierie d'appui aux politiques publiques* »,
- Thierry VALLAGE               chef du service « *construction habitat ville* »,
- Jean-Luc MALGAT               chef du service « *urbanisme et aménagements et risques* »,
- Éric HENRY                      chef du service « *sécurité routière – gestion de crise* »,
- Jean-Luc VIGIER                chef du service « *environnement forêt et aménagement-espace rural* »,
- Avril GOMMARD                 chef du service « *économie agricole* »,
- Patrick BUOB                    conseiller de gestion,
- Médéric RIBREUX               chargé de mission « *valorisation des données-connaissance des territoires* ».

En cas d'absence de l'une des personnes figurant dans la liste ci-dessus, son intérim pourra être assuré, soit par l'un des cadres mentionnés dans cette liste, soit par un autre cadre figurant dans l'annexe jointe à la présente décision. L'intérimaire sera désigné par décision nominative du directeur départemental et exercera ainsi la délégation de signature détenue par le titulaire momentanément remplacé.

#### ARTICLE 3 :

Le directeur départemental des territoires de Maine et Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 1er septembre 2010  
 Pour le Préfet et par délégation,  
 Le directeur départemental des territoires,

Signé, Sylvain MARTY

- Objet: Annexe à l'arrêté de subdélégation DDT 49/SG n°2010-01 du 4 janvier 2010 (Modificatif n° 2 – Arrêté 2010-10 du 1er septembre 2010)

N°Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 a1	<b><u>1- ADMINISTRATION GENERALE</u></b> a – Gestion du personnel : Évaluation, avancement d'échelon et mutation des contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes du MEEDDM (1).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a2	Nomination et gestion des chefs d'équipe d'exploitation des TPE, agents d'exploitation des TPE.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a3	Mise en disponibilité des fonctionnaires des catégories A, B, C, pour raison de santé du MEEDDM.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a4	Octroi de disponibilité des fonctionnaires : - pour donner des soins au conjoint, à un enfant ou à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave, - pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, - pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint ou un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, - pour suivre le conjoint lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, en raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions du fonctionnaire, - à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a5	Affectation à un poste de travail des fonctionnaires énumérés ci-après lorsque cette mesure n'entraîne ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés du MAP/MEEDDM (3) : • tous les fonctionnaires de catégorie A : attachés administratifs ou assimilés, Ingénieurs des travaux publics de l'Etat, • tous les fonctionnaires des catégories B, C à l'exclusion de la désignation des chefs de subdivisions territoriales, qu'ils appartiennent à la catégorie A ou B.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a6	Octroi des autorisations d'accomplir un service à temps partiel (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a7	Octroi aux fonctionnaires du congé parental (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a8	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a9	Octroi d'un congé de formation professionnelle pour les catégories A, B, (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a10	Décision prononçant en matière disciplinaire les sanctions prévues à l'article 66 de la loi du 11/01/1984 en ce qui concerne : -les personnels des catégories C, -agents non titulaires, - chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, - agents d'exploitations (S) des TPE, après communication du dossier aux intéressés.		Aucune délégation
A1 a11	Décision de réintégration des fonctionnaires, stagiaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants : - au terme d'une période de travail à temps partiel,	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	- après accomplissement du service national sauf pour les ingénieurs des travaux publics de l'État et attachés administratifs des services déconcentrés, - au terme d'un congé de longue durée mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie et de longue durée, - au terme d'un congé de longue maladie.		
A1 a12	Création et modification de la composition des commissions administratives paritaires locales (MEEDDM) : - une commission administrative paritaire locale propre aux dessinateurs, - une commission administrative paritaire locale commune aux adjoints administratifs et agents administratifs, - une commission administrative paritaire locale propre aux contrôleurs des TPE, spécialité routes-bases aériennes, - une commission administrative paritaire locale propre aux chefs d'équipe d'exploitation (P) des TPE, des agents d'exploitation (S) des TPE.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a13	Notification ordre de maintien dans l'emploi (MEEDDM).		
A1 a14	Gestion des ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a15	Création et modification de la composition de la commission consultative paritaire locale propre aux ouvriers des parcs et ateliers (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a16	Mise en cessation progressive d'activité des OPA (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a17	Décisions d'octroi de congés (MEEDDM) : - congé annuel, - congé bonifié, - congé de maladie, - congé de longue durée, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé de longue maladie, à l'exception de celui qui nécessite l'avis du comité médical supérieur, - congé pour maternité ou adoption, - congé de formation professionnelle, - congé pour formation syndicale, - congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres et animateurs, - congé pour période d'instruction militaire, - congé pour naissance d'un enfant, - congé paternité, congé sans traitement relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'État, ==>jours de RTT et récupérations d'heures, ==>ompte épargne temps (ouverture et alimentation du compte).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a17 (partiel )	Décisions d'octroi de congés du MAP/MEEDDM (2 & 3) : - congé annuel, - jours de RTT et récupérations d'heures.	SG SG SG SG SG  DIR/VDCT	Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERRE Denis DUFOUR Jean FOYER Marie-Hélène THIESSET-FAURE

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		DIR/CG	Médéric RIBREUX
		DIR/MDD	Patrick BUOB
		SIAPP	Denis BALCON
		SIAPP	Denis BALCON
		SIAPP	Serge PRAUD
		SIAPP	Fabienne GUERY
		SEFAER	Géraldine GELLE
		SEFAER	Jean-Luc VIGIER
		SEFAER	Laurent MAILLARD
		SEFAER	Philippe
		SEFAER	MARCHAND
			Guy JAMERON
		SCHV	Dominique
		SCHV	THIERRY
		SCHV	
		SCHV	Thierry VALLAGE
		SCHV	Sylvain MAURICE
		SUAR	Didier PEIGNARD
		SUAR	Colette NAVEZ
		SUAR	Raymonde PILARD
		SUAR	Jean-Luc MALGAT
		SUAR	Luc MOREAU
		SUAR	Philippe TIJOU
		SUAR	Hugues MINEAU
		SUAR	Claude TUCHAIS
		SUAR	Marianne PELET
			Eric FRESSINAUD
		SRGC	Pierrick LEHOUX
		SRGC	Jean-Claude
		SRGC	HIPPOLYTE
		SRGC	Eric HENRY
		SRGC	Philippe METAYER
		SRGC	Pascale GRENIER
		SRGC	Christophe RENIEL
			Joël FORTUNE
		SEA	Jean-Michel
		SEA	PIERRELEE
		SEA	Yves LEGRENZI
		SEA	Avril GOMMARD
			Gilles GOULU
		UT	Cécile LE GALL
		ANGERS	Catherine
		UT	MAINGAULT
		ANGERS	Olivia CHIARONI
		UT	Jean-Paul LANDAIS
		CHOLET	Jean-Luc CLAIR
		UT	Gilles JONNEAUX
		CHOLET	Lionel HEGRON
		UT	Jacques PEIGNER
		SAUMUR	Gérard BARON
		UT	Christelle FLORTE
		SAUMUR	
		UT	
		SEGRE	
		UT	

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SEGRE	
A1 a18	Décisions d'octroi d'autorisation (MAP/MEEDDM) : - spéciale d'absence pour enfant malade, - spéciale d'absence pour l'exercice du droit syndical, - spéciale d'absence pour la participation aux travaux des assemblées électorales, - d'absence, crédit d'heure accordé aux élus, - de travail à mi-temps pour raison thérapeutique, sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur, - Personnel des catégories B, appartenant aux corps des services déconcentrés des contrôleurs des TPE : - Personnel des catégories C, appartenant aux corps des services déconcentrés des dessinateurs, adjoints administratifs, agents administratifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a19	Nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire, après concours, examens professionnels ou examens d'aptitude : nomination après inscription sur la liste d'aptitude nationale (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a20	Répartition des réductions d'ancienneté et application des majorations d'ancienneté pour l'avancement d'échelon (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a21	Décision d'avancement (MEEDDM) : - avancement d'échelon, - nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement national, - promotion au groupe de rémunération immédiatement supérieur.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a22	Mutation (MEEDDM) : - n'entraînant pas un changement de résidence, - entraînant un changement de résidence, - modifiant la situation de l'agent.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a23	Décision disciplinaire (MEEDDM) : - suspension en cas de faute grave, conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi du 13/07/1983, - toutes les sanctions prévues à l'art. 66 de la loi du 11/01/1984	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a24	Cessation définitive de fonctions (MEEDDM) : - admission à la retraite, - acceptation de la démission, - licenciement, - radiation des cadres pour abandon de poste.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a25	Mise en cessation progressive d'activité des fonctionnaires (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a26	Droit d'option des agents fonctionnaires de l'État mis à disposition du département (MEEDDM). Gestion des personnels non-titulaires.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a27	Affectation à un poste de travail à l'égard des agents recrutés sur contrat dépendant d'un règlement local (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a28	Nomination et gestion des agents recrutés sur contrat affectés dans la DDT	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A1 a29	Octroi aux agents non-titulaires de l'État, des congés annuels, des congés pour formation syndicale, des congés en vue de favoriser la formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des congés de maladie ordinaires, des congés occasionnés par un accident de travail ou une maladie professionnelle, des congés de maternité ou d'adoption, des congés pour l'accomplissement d'une période d'instruction militaire prévus aux articles 10,11 § 1 et 2, 12,14, 15, 26 § 2 du décret du 17/01/86 susvisé, - jours de RTT et récupération d'heures, - compte épargne temps : ouverture et alimentation du compte.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a29 (partiel )	Octroi aux agents non titulaires de l'Etat: - congé annuel, - jours de RTT et récupération d'heures.	SG SG SG SG SG  DIR/VDCT DIR/CG DIR/MDD SIAPP SIAPP SIAPP SIAPP SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER SEFAER  SCHV SCHV SCHV SCHV  SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SUAR SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC SRGC	Vincent CHAVANON Marie-Isabelle LEMIERRE Denis DUFOUR Jean FOYER Marie-Hélène THIESSET-FAURE  Médéric RIBREUX Patrick BUOB Denis BALCON Denis BALCON Serge PRAUD Fabienne GUERY Géraldine GELLE Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD Philippe MARCHAND Guy JAMERON Dominique THIERRY Jacqueline DJIMET-BABOUM  Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD  Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Philippe TIJOU Hugues MINEAU Claude TUCHAIS Marianne PELET Eric FRESSINAUD Pierrick LEHOUX Jean-Claude HIPPOLYTE Eric HENRY Philippe METAYER Pascale GRENIER Christophe RENIEL Joël FORTUNE

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SEA SEA SEA SEA  UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Michel PIERRELEE Yves LEGRENZI Avril GOMMARD Gilles GOULU Cécile LE GALL Catherine MAINGAULT  Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNER Gérard BARON Christelle FLORTE
A1 a30	Octroi aux agents non-titulaires : - du congé pour naissance d'un enfant (3 jours au père), des congés parentaux, des congés pour élever un enfant de moins de huit ans ou atteint d'une infirmité exigeant des soins continus, des congés pour raisons familiales. - du congé paternité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a31	Octroi aux agents non-titulaires des congés de grave maladie et des congés de maladie sans traitement. Ces agents ne devront pas être sortis des effectifs.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a32	Octroi du mi-temps de droit pour raisons familiales.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a33	Mise en cessation progressive d'activité.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a34	Fixation des rentes pour accidents du travail.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a35	Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a36	Décision de réintégration des agents non-titulaires lorsqu'elle a lieu dans le service d'origine dans les cas suivants (MEEDDM) : • au terme d'une période de travail à temps partiel, • au terme d'un congé de grave maladie.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a37	Affectation à un poste de travail des agents non-titulaires lorsque cette mesure n'entraînera ni changement de résidence ni modification de la situation des intéressés.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a38	Arrêtés de détachement personnel d'exploitation; prise, renouvellement et fin anticipée (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 a39	Arrêtés de détachement fonctionnaires auprès d'une collectivité territoriale (MEEDDM).	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	b - Responsabilité civile :		
A1 b1	Règlement amiable des dommages matériels causés à des particuliers par l'État du fait d'accident de la circulation.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 b2	Règlement amiable des dommages subis par l'État du fait d'accident de la circulation.		
A1 b3	Règlement amiable des dommages causés à des tiers par l'État hors accident de la circulation.		
	e – procédures contentieuses :		
A1 e1	Mémoires et correspondances au tribunal administratif de Nantes relatifs à des recours formés contre des décisions administratives individuelles et aux recours à l'encontre des décisions individuelles prises par les commissions d'aménagement foncier.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A1 e2	Actes de plaidoirie et présentation des observations orales prononcées au nom de l'Etat devant les juridictions civiles, pénales et administratives, sous réserve des observations de représentation obligatoire par avocat et de mandat légal de l'agent judiciaire du trésor, y compris ceux liés aux mesures d'expertise.	SG SG SG  SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER- D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU Catherine LUHRS-RETHAULT
A1 e3	Réplique immédiate en cas d'apport de moyens nouveaux en cours de contradictoire à l'occasion des procédures d'urgence devant les tribunaux administratifs.	SG SG SG  SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER- D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
A1 e4	Dépôt, en urgence devant le juge administratif, de documents techniques, cartographiques, photographiques, etc..., nécessaires à la préservation des intérêts défendus par l'Etat et toutes productions avant clpôt de l'instruction notamment celle prévue à l'article R 522-6 du Code de justice administrative.	SG SG SG  SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON Hubert DENIER- D'APRIGNY Caroline MAROLLEAU
	<b>2 - DOMAINE PUBLIC ROUTIER</b>		
A2 a1	a - Gestion et conservation du domaine public de l'Etat : Avis du service sur les conditions d'implantation des points de vente d'hydrocarbures en vue de la délivrance par le ministère de l'attestation du droit d'approvisionnement.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a2	Remise aux domaines des terrains devenus inutiles au service des routes et des voies navigables.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a3	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC	Eric HENRY
A 2 a4	Actes de police et de conservation du domaine public routier.	SRGC	Eric HENRY
	b - Exploitation du domaine public routier de l'État :		
A2 b1	Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux		

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	routiers sur routes nationales ou autoroutes.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b2	Limitation de vitesse.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b3	Police de la circulation hors agglomération.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A2 b4	Autorisation permanente ou temporaire de circulation sur autoroute et voies express des véhicules et du personnel en assurant l'entretien.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
	c - Circulation routière sur routes à grande circulation :		
A2 c1	Réglementation de la circulation sur les ponts.	SRGC	Eric HENRY
A2 c2	Régime de priorité.		
A2 c3	Relèvement du seuil de vitesse en agglomération.		
A2 c4	Avis émis à l'occasion de la consultation par le PCG 49 dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes départementales à grandes circulation hors agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascale GRENIER
A2 c5	Avis émis à l'occasion de la consultation par le maire dans le cadre de l'instruction des arrêtés relatifs aux routes à grandes circulation en agglomération pour : - la police de circulation, - l'institution de restriction de vitesse.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Pascale GRENIER
	d- Exploitation de l'ensemble du réseau routier :		
A2 d1	Autorisation individuelle de transports exceptionnels.	SRGC	
A2 d2	Utilisation de pneumatiques comportant des éléments métalliques susceptibles de faire saillie sur des véhicules assurant des transports de première nécessité ou de denrées périssables et des engins spéciaux utilisés pour la viabilité hivernale d'un poids total autorisé en charge supérieur à 3,5 T.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI Chantal DELAUNAY
A2 d3	Dérogations exceptionnelles à l'interdiction de circuler les dimanches et jours fériés des véhicules de transports routiers, affectés aux transports de marchandises, de plus de 7 T 5 en poids total en charge.	SG SG  DIR/VDCT DIR/CG DIR/MDD  SIAPP  SEA  SCHV  SUAR  SRGC SRGC SRGC	Christine RUMAIN Bruno GRENON  Médéric RIBREUX Patrick BUOB Denis BALCON  Denis BALCON  Avril GOMMARD  Thierry VALLAGE  Jean-Luc MALGAT  Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Olivia CHIARONI Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Gérard BARON
A2 d4	Autorisation de faire circuler un petit train routier touristique.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A3 a1	3 - VOIES D'EAU a- Gestion et conservation du domaine public fluvial : Actes d'administration et de conservation du domaine public fluvial.  Autorisations d'occupation temporaire.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a2	Autorisations de prise d'eau et d'établissements temporaires.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a3	Approbation d'opérations domaniales.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 a4		SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 b1	b- Police de la navigation intérieure :  Autorisations de manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations qui peuvent entraîner des rassemblements de bâtiments sur les voies d'eau navigables.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A3 b2	Interruption de la navigation et chômage partiel.	SG SG DIR/VDCT DIR/CG DIR/MDD SIAPP SEA SCHV SUAR SRGC SRGC SRGC  UT ANGERS UT CHOLET UT SAUMUR UT SEGRE	Christine RUMAIN Bruno GRENON Médéric RIBREUX Patrick BUOB Denis BALCON Denis BALCON Avril GOMMARD Thierry VALLAGE Jean-Luc MALGAT Eric HENRY Yves LEGRENZI Philippe METAYER  Olivia CHIARONI Jean-Luc CLAIR Lionel HEGRON Gérard BARON
	4 – CONSTRUCTION		

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 a1	a- Mesures tendant à favoriser la construction d'habitation : Décisions relatives à la gestion des anciennes primes à la construction (transfert, suspension, annulation) (PSI-R. 311-37 à 59, PIC-R. 311-60 à 63, PAHR-R. 324-1 à 19).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 a2	Autorisation des employeurs à investir directement dans la construction ou l'amélioration de logements loués ou destinés à être loués à leurs salariés.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a3	Saisine pour avis de la direction départementale des affaires sanitaires et sociales, du comité interprofessionnel du logement et du délégué régional de l'agence nationale pour la participation des employeurs à l'effort de la construction (ANPEEC) dans le cadre de l'instruction des dossiers susceptibles d'être financés sur les crédits du 1/9ème prioritaire.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a4	Notification de délais aux associations visées à l'art. R. 313-9 pour transférer l'actif net constitué au moyen des sommes recueillies par elles.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a5	Dérogation à la prise en compte de la date d'achèvement des logements susceptibles de bénéficier de la participation des employeurs à l'effort de construction en vue de leur amélioration.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 a6	Dérogation de certains cas particuliers aux caractéristiques techniques et à la barre minimale de travaux des logements améliorés au moyen de la participation des employeurs à l'effort de construction.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b1	b- Amélioration de l'habitat :  Attribution ou rejet de la décision de subvention pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale et qualité de service (PALULOS et AQS).	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b2	Dérogation relative à la date de démarrage des travaux avant décision d'octroi de subventions PALULOS pour les logements à usage locatif et à occupation sociale pour les opérations ayant fait l'objet d'un accord de programme par le préfet. Prorogation maximale d'un an du délai de réalisation des travaux.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b3	Décision d'utilisation des crédits pour les opérations ayant préalablement fait l'objet d'un accord de programme par le préfet.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b4	Décision de dérogation au taux de subvention et au plafond de travaux pour les PALULOS inscrits aux programmations annuelles.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b5	Dérogation relative à l'âge des immeubles pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 b6	Dérogation exceptionnelle d'octroi d'une subvention PALULOS pour financer des travaux ayant bénéficié depuis moins de 10 ans d'une subvention locative aidée (SLA), d'un prêt PLA ou d'une subvention ANAH.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	c- Prêts aidés par l'État pour la construction ou l'acquisition-amélioration et la démolition de logements :	SCHV	Thierry VALLAGE

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 c1	Décision d'accorder ou de refuser les agréments pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLS (Prêt locatif social).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c2	Signature des conventions entre l'État et l'opérateur pour les prêts sociaux de location accession.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c3	Décision d'agrément pour la réalisation de logements en location accession.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c4	Décision d'accorder ou de refuser les subventions pour la construction ou l'acquisition-amélioration de logements locatifs PLUS (Prêt locatif à usage social) PLUS-CD (Construction démolition) et PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c5	Dérogação relative aux plafonds de ressources PLAI (Prêt locatif aidé d'insertion) égal à 60 % du montant déterminé par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c6	Annulation de la décision favorable lorsque les travaux n'ont pas été commencés dans un délai de dix huit mois à compter de la date de la décision favorable. Une prorogation du délai peut être accordée.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c7	Transfert des prêts PLS aux personnes et organismes mentionnés à l'Art. R331-17 du Code de la Construction et de l'Habitat (CCH).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c8	Autorisation à des personnes physiques ayant bénéficié d'un PAP de louer leur logement.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c9	Transfert des prêts PAP aux personnes occupant le logement à titre de résidence principale et remplissant les conditions de ressources fixées par arrêtés interministériels (Art. R331-42 du CCH).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c10	Transfert ou maintien du préfinancement des opérations en accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c11	Dérogação, dans certains cas particuliers, aux caractéristiques techniques requises des logements financés à l'aide de prêts conventionnés dans le cadre d'opérations d'amélioration ou d'acquisition-amélioration.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A4 c12	Signature des contrats d'amélioration des logements passés entre l'État et les propriétaires bailleurs.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c13	Prorogation du délai de justification de l'achèvement des travaux lorsque le logement a été financé par un prêt aidé par l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c14	Pour les logements ayant bénéficié d'aides de l'État, dérogation aux plafonds de ressources et aux conditions d'attribution, déterminée par arrêté conjoint des ministres chargés du logement et des finances.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c15	Dérogation à l'âge de construction des immeubles (20 ans minimum).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c16	Dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de la décision d'agrément et de subvention des prêts locatifs aidés, PALULOS, PLS et PSLA.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A 4 c17	Dérogation au taux maximum réglementaire de la subvention de l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c18	Dérogation pour l'acquisition-amélioration dont le coût est supérieur à 90 % de la valeur de base.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 c19	En cas de démolition totale ou partielle, décision d'accorder ou de refuser l'exonération de tout ou partie du remboursement des aides, l'autorisation du remboursement échelonné de celles-ci, et l'autorisation de continuer à rembourser les prêts aidés ou consentis par l'État selon l'échéancier initial.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c20	Décision d'accorder ou de refuser l'autorisation de démolir, de changer provisoirement ou définitivement d'usage un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré et construit avec l'aide de l'État et l'attribution des aides correspondantes.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c21	Décision d'accorder l'autorisation pour la vente de logement HLM.	SCHV	Thierry VALLAGE
A4 c22	En cas de vente de logements conventionnés, dans un délai inférieur à 10 ans pour la construction, et de 5 ans pour l'amélioration : décision d'accorder la dérogation et de proposer un échéancier de remboursement des aides consenties par l'État.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A 4	Pour le fonctionnement du schéma départemental d'accueil des gens du	SCHV	Thierry VALLAGE

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
c23	voyage : Convocations et autres courriers relatifs à la commission consultative.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d1	d - Section départementale du conseil régional de l'habitat et Aide personnalisée au logement :  Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L353-2 du CCH, en application de l'art. L351-2 du même code.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d2	Signature des conventions passées entre l'État et les bailleurs de logements, référencés à l'art. L. 353-2 du CCH, en application de l'art. L. 351-2 du même code.	SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 d3	Attestation d'exécution conforme des travaux de mise aux normes d'habitabilité ou de travaux d'amélioration de la qualité des logements conventionnés.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d4	Notification des avis émis pour le changement d'affectation, la location ou sous-location totale ou partielle, meublé ou non, d'un logement financé à l'aide d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d5	Notification des avis émis en vue de bénéficier de droits fixés d'enregistrement en cas de cession amiable de logement ayant bénéficié d'un prêt HLM à l'accession à la propriété.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 d6	Convocations aux réunions de la section départementale du CRH et transmission des documents à cette instance après validation par le préfet.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Colette NAVEZ Raymonde PILARD Didier PEIGNARD
A4 e1	e - Études et Ingénierie : Décisions de subvention pour les études et ingénierie relevant du BOP DAOL 135.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f1	f - Bâtiments insalubres :  Attribution ou rejet de la prime pour suppression d'insalubrité par travaux	SCHV	Thierry VALLAGE

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	(PSI).	SCHV SCHV SCHV SCHV	Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f2	Dérogation à l'interdiction de commencer les travaux avant l'émission de la décision d'octroi de la prime PSI.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f3	Décision d'annulation de l'attribution de principe d'une prime PSI en cas de démarrage des travaux antérieurement à cette attribution.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f4	Dérogation donnée à l'usage des logements primés PSI (location).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 f5	Décision d'annulation et de reversement d'une prime PSI dans le cas où les travaux ne sont pas achevés dans un délai de deux ans à compter de la date de décision d'octroi de prime.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	<b><i>g - Mesures tendant à remédier à des difficultés particulières de logement :</i></b>		
A4 g1	Attribution de primes de déménagement et de réinstallation (PDR).	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
A4 h1	h - Politique locale de l'habitat : Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à connaissance</i> " adressée au président de l'EPCI.	SCHV SCHV SCHV SCHV SCHV	Thierry VALLAGE Sylvain MAURICE Didier PEIGNARD Colette NAVEZ Raymonde PILARD
	5- AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME a- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme :		
A5 a1	Publicité et diffusion de l'arrêté de mise à l'enquête publique du projet de délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Jean-Claude HIPPOLYTE
A5 a2	Publicité et diffusion de l'arrêté portant délimitation des terrains exposés à un risque naturel.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Jean-Claude HIPPOLYTE

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A5 b1	b- Schémas de cohérence territoriale : Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à connaissance</i> " adressée au président de l'EPCI.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU
A5 b2	Consultation et synthèse des avis des services de l'État sur le projet arrêté.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b3	Notification des modifications nécessaires au schéma approuvé.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 b4	Publicité de l'arrêté rendant exécutoire le schéma modifié.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c1	c -Plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme : Elaboration, modification et révision dans le cadre de la procédure associée : Tous actes relatifs au " <i>porter à la connaissance</i> " à l'exclusion de la lettre de transmission du dossier de " <i>porter à la connaissance</i> " adressée au maire.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c2	Tous actes relatifs à l'association de l'État.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c3	Consultations et synthèse des avis des services de l'État sur le projet de POS ou de PLU, arrêté ou modifié après mise à l'enquête.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c4	Notification de l'arrêté de prescription de la modification ou de la révision à la commune ou à l'EPCI.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c5	Insertion de l'arrêté de prescription dans deux journaux régionaux ou locaux.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c6	Élaboration du projet de révision ou de modification.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c7	Tous actes relatifs à l'enquête publique du projet de révision ou de modification, à l'exclusion de l'arrêté de mise à disposition de l'enquête publique.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c8	Tous actes relatifs à l'approbation de la révision ou de la modification.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 c9	Notification au conseil municipal de la création d'une servitude d'utilité publique pour mise à jour du POS ou du PLU.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		SUAR	Claude TUCHAIS
A5 c10	Tous actes relatifs à la mise en compatibilité d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan local d'urbanisme avec une déclaration d'utilité publique, excepté : - l'arrêté de mise à l'enquête publique, - la lettre de saisine du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, l'invitant à se prononcer dans le délai de deux mois sur le dossier de mise en compatibilité du POS ou du PLU, - l'arrêté déclarant l'utilité publique emportant mise en compatibilité du POS.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 d1	d -Préemptions et réserves foncières :  Attestation établissant que le bien n'est plus soumis au droit de préemption.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 d2	Modification des zones d'aménagement différé (ZAD) : a - Consultation de l'organe délibérant de la collectivité ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet de création ou de modification d'une ZAD. b - Publicité et diffusion de l'arrêté portant création ou modification d'une ZAD. c - Information des professions juridiques.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 e1	e - Aménagement foncier urbain :  Zone d'aménagement concerté (ZAC) Publicité de l'arrêté de création, de modification, de suppression (Art. L 311-1 & R311-12 du Code de l'urbanisme) ou d'une ZAC.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 e2	Consultation du conseil municipal ou de l'organe délibérant ayant compétence en matière d'urbanisme sur le projet des équipements publics.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Philippe TIJOU Claude TUCHAIS
A5 f1	f- Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol :  Décisions de compétence État en matière de permis de construire, d'aménager et de démolir, déclarations préalables.	SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU
A5 f2	Déroghations prévues à l'Art. R111-20 du Code de l'urbanisme (RNU).	SUAR	Jean-Luc MALGAT
A5 f3	Décisions de contestation de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE
A5 f4	Lettre de mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité.	SUAR SUAR SUAR SUAR  UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON  Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE
A5 f5	Attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.	SUAR SUAR SUAR SUAR  UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON  Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Christelle FLORTE

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
		UT SEGRE UT SEGRE	
A5 f6	Accord du préfet sur un permis ou une déclaration préalable portant sur un projet de construction situé le long de la Loire ou d'un de ses affluents, sur un terrain compris entre les digues et la rivière ou sur les digues et levées sur les îles.	SRGC SRGC	Eric HENRY Philippe METAYER
A5 f7	Avis conforme du préfet sur les demandes de permis et les déclarations préalables sur les communes où le règlement national d'urbanisme est remise en vigueur par une abrogation ou une décision juridictionnelle.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A5 f8	Sanctions Application des dispositions : Art. L480-2 alinéas 1 et 4, L480-5, L 480-6 alinéa 3 & L480-9 alinéas 1 et 2 relatives à la saisine et aux observations transmises au ministère public en matière d'infractions.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
A5 f9	Fiscalité et archéologie préventive	SUAR SUAR SUAR SUAR  UT ANGERS UT ANGERS UT CHOLET UT CHOLET UT SAUMUR UT SAUMUR UT SEGRE UT SEGRE	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON  Olivia CHIARONI Jean-Paul LANDAIS Jean-Luc CLAIR Gilles JONNEAUX Lionel HEGRON Jacques PEIGNE Gérard BARON Roger MANOURY
A6 a1	6- DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE Autorisation d'établir les lignes particulières d'énergie électrique par permission de voirie, le long, sur ou sous les routes nationales.	SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A6 a2	Autorisation d'occupation du domaine public fluvial par une distribution d'énergie électrique.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a3	Autorisation de traverser les voies ferrées par des lignes électriques aériennes ou souterraines.	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A6 a4 A6 a5	Réseau de distribution publique d'énergie électrique : - autorisation d'exécution, - avis et refus sur la procédure visée à l'article 49	SUAR SUAR SUAR SUAR	Jean-Luc MALGAT Luc MOREAU Michel COLOMBEAU Bérénice NERON
A7 a1	7- COMMISSARIAT GENERAL AUX ENTREPRISES DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS Actes accomplis en la qualité de représentant du commissariat général confirmés par le décret du 20/11/51 et dans l'exercice des attributions définies par l'arrêté du 14/01/52.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A8 a1	8- COMMISSARIAT GENERAL AUX TRANSPORTS - COMMISSARIAT AUX TRANSPORTS TERRESTRES Actes accomplis en la qualité du représentant du commissariat général : mise en oeuvre du parc d'intérêt national, organisation des transports routiers pour la défense.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A9 a1	9- ORGANISATION GENERALE DE LA DEFENSE Sécurité civile (en liaison avec le SIDPC) - prévention des risques, - protection des personnes et des biens, - préparation des mesures de sauvegarde et mise en oeuvre des moyens nécessaires, Plans de secours, de crise, de protection.	SRGC SRGC	Eric HENRY Yves LEGRENZI
A10 a1	10- EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE Dérogations à la durée de validité de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire.	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER
A10 a2	Conventions de partenariat avec les autos-écoles pour l'opération « <i>permis 1 € par jour</i> ».	SRGC SRGC SRGC	Eric HENRY Jean-Michel PIERRELEE Dominique CHARTIER
A11 a1	11- ECONOMIE AGRICOLE <b>a- Productions agricole :</b> Régime d'aide et de soutien aux agriculteurs Textes communs d'application		

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	1° décisions relatives à l'application des aides compensatoires aux surfaces,	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
	2° décisions relatives à la prime herbagère agro-environnementale (PHAE),	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
	3° décisions relatives à l'application des aides bovines, PMTVA, prime à l'abattage,	SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU Catherine MAINGAULT
	4° toutes décisions relatives aux primes à la brebis et à la chèvre,	SEA SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU Catherine MAINGAULT
	5° tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des droits à paiement unique et de l'aide au revenu.	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11 a2	Productions végétales		
	1° ban des vendanges,	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	2° plantations de vigne,	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	3° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de maïs semence dans le département de Maine-et-Loire,	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	4° décisions d'autorisation et de refus de dérogations dans la zone délimitée de production de semence certifiées de chanvre,	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	5° décisions d'agrément ou de refus pour les traitements, par fumigation.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 a3	Productions animales		
	1° maîtrise de la production de lait de vache et modalités de recouvrement d'un prélèvement supplémentaire à la charge des acheteurs de lait,	SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT
	2° aide à la cessation d'activité laitière et réattribution des quantités libérées,	SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT
	3° toutes décisions en matière de transferts de quantités de références laitières,	SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT
	4° toutes décisions relatives au regroupement d'ateliers laitiers,	SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT
	5° toutes décisions en matière de transfert à une société de forme civile des quantités de référence laitières détenues par ses associés.	SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT
A11 a4	Décisions relatives à l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN).	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A11 b1	<p>b- Structures agricoles :</p> <p>Foncier</p> <p>1° contrôle des structures des exploitations agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- délivrance de l'autorisation d'exploiter,</li> <li>- délivrance de refus d'autorisation d'exploiter,</li> <li>- mise en demeure de cesser d'exploiter.</li> </ul>	SEA SEA	Avril GOMMARD Catherine MAINGAULT
	<p>2° fermage des terres agricoles, des bâtiments d'exploitation et des bâtiments d'habitation afférents :</p> <p>toutes correspondances relative à la Commission Consultative Paritaire Départementale des baux ruraux.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 b2	<p>Installation - modernisation et cessation</p> <p>1° décisions d'attribution des aides et de déchéance des droits à l'installation des jeunes agriculteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- attribution d'aide dans le cadre de la réalisation du Plan de Professionnalisation Personnalisé et du stage de 6 mois</li> <li>- agrément et validation du Plan de Professionnalisation Personnalisée</li> <li>- bonification et déchéance des prêts à l'agriculture.</li> </ul>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	<p>2° agriculteurs en difficulté :</p> <p>Attribution des aides aux agriculteurs en difficulté.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	<p>3° préretraite des chefs d'exploitation agricole.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	<p>4° décisions accordant le bénéfice des aides prévues pour la réinsertion professionnelle des agriculteurs appelés à cesser leur activité.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	<p>5° décision d'attribution d'aides spéciales dans le cadre du plan pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	<p>6° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	<p>7° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'État au titre du plan végétal pour l'environnement.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	<p>8° décision d'attribution ou de rejet d'aide financière de l'Etat au titre du Plan de Performance Energétique.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 b3	<p>Contrats Territoriaux d'Exploitations (C.T.E.) et Contrats d'Agriculture Durable ( C.A.D.)</p> <p>1° toutes décisions relatives aux contrats territoriaux d'exploitation</p> <p>2° toutes décisions relatives aux contrats d'agriculture durables.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 b4	<p>Coopératives agricoles</p> <p>Agrément et contrôle des coopératives agricoles du cadre local.</p>	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11	<p>Groupements agricoles d'exploitation en commun</p>		

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
b5	Agrément et refus de constitution des GAEC.	SEA SEA	Avril GOMMARD Gilles GOULU
A11 c1	c- Agroenvironnement et maîtrise des pollutions :  Décision d'attribution de subventions pour financer les diagnostics et travaux relatives au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (P.M.P.O.A.) et au programme de maîtrise des pollutions liées aux effluents d'élevage (P.M.P.L.E.E.). Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre de ces programmes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Philippe MARCHAND
A11 c2	Contrats Natura 2000 financés sur les fonds de gestion des milieux naturels : décisions d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A11 c3	Mesures agroenvironnementales : - dispositif national, - dispositif territorialisé.  Tous les actes, décisions et documents relatifs à la mise en oeuvre des programmes. Aide liée aux mesures agroenvironnementales : décision d'octroi, rejet, notification, déchéances de droit, transferts.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 d1	d- Aides conjoncturelles et calamités agricoles :  1° toute décision relative aux aides financières accordées dans le cadre de situation de crise conjoncturelle.  2° toute décision relative aux calamités agricoles	SEA SEA  SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL  Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A11 e1	e- Commission départemental d'Orientation de l'Agriculture :  Toute correspondance relative à cette commission	SEA	Avril GOMMARD
A11 f1	f- Energie photovoltaïque :  Attestations préfectorales pour les installations de puissance comprise entre 36 et 250 kw pour lesquelles une demande de contrat d'achat a été déposée avant le 11 janvier 2010.	SEA SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
A12 a1	12- AMENAGEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT a- Boisement et forêt : Protection des boisements linéaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a2	Autorisation de planter dans les secteurs couverts par la réglementation des boisements. Mise en demeure. Destruction d'office.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a3	Autorisation ou refus de défrichement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a4	Prime au boisement des terres agricoles.: décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 a5	Subvention concernant le reboisement, l'équipement, la défense contre	SEFAER	Jean-Luc VIGIER

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	l'incendie des forêts, la gestion forestière, et l'activité de bucheronnage : décision d'octroi, rejet, notification, déchéance de droits, transfert de droits.	SEFAER	Guy JAMERON
A12 a6	Avis sur l'inscription des experts agricoles et forestiers sur la liste nationale.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b1	b- Chasse, faune et flore :  Autorisation de destruction des grands cormorans et des goélands.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b2	Autorisation des battues administratives par les lieutenants de louveterie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b3	Toutes décisions individuelles en matière de destruction des animaux nuisibles hors la période de chasse, prises sur la base de l'arrêté annuel relevant des articles R 427-7 à R 427-19 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b4	Toutes décisions relatives aux plans de chasse petit et grand gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b5	Autorisation de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol et autorisation de désairage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b6	Certificat de capacité pour élevage de gibier et autorisation d'élevage.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b7	Limitation de l'exercice de la chasse par les agents mentionnés aux 1° & 2° de l'article L 428-20 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b8	Autorisation d'introduction et de prélèvement de gibier dans le milieu naturel.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b9	Agrément des piégeurs.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b10	Comptage nocturne de gibier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b11	Épreuves pour chiens d'arrêt et chiens courants (fields trials).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b12	Recherche au sang des animaux blessés dans réserve.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b13	Commercialisation et transport du gibier (interdiction temporaire).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b14	Vénerie sous terre du blaireau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b15	Battue aux sangliers, animaux nuisibles et espèces soumises à plan de chasse.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b16	Délégation de pouvoirs aux communes sensibles situées aux abords de massifs forestiers.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b17	Autorisation de destruction par tir d'animaux présents sur les plates-formes aéroportuaires.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b18	Reprises ou destruction de grand gibier sur emprise d'autoroutes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
A12 b19	Dérogations aux interdictions portant sur des espèces protégées mentionnées aux 1°, 2° et 3° de l'article L 411-1 du code de l'environnement.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b20	Autorisation ou refus de tir individuel à l'affût du sanglier.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b21	Agrément des groupements de défense contre les organismes nuisibles.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 b22	Toutes décisions relatives aux Associations Communales de Chasse Agréée (ACCA).	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
	c- Pêche :		
A12 c1	Autorisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1ère catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c2	Pêche de la carpe la nuit.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c3	Autorisation de pêche exceptionnelle.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c4	Réserve temporaire de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c5	Classement de plan d'eau en 2ème catégorie.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c6	Évacuation et transport de poisson.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c7	Agrément du trésorier et du président d'association de pêche.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
A12 c8	Piscicultures.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Guy JAMERON
	d- Gestion des dispositifs européens :		
A12 d1	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural 5 b pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d2	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural objectif 2 pour les opérations financées par le FEOGA.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12 d3	Signature des conventions et des décisions dans le cadre du programme de développement rural hexagonal pour les opérations financées par le FEADER.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	e- Au titre de la police de l'eau :		
A12 e1	Actions de police de l'eau et des milieux aquatiques.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e2	Décisions relatives aux opérations soumises à déclaration.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e3	Mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
A12 e4	Décisions relatives aux opérations relevant de la rubrique 4.3.0.1 du décret	SEFAER	Jean-Luc VIGIER

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	93-743, dans les communes classées au titre de la répartition des eaux du Cénomaniens par l'arrêté du 24 janvier 2006.	SEFAER	Laurent MAILLARD
A12 e5	Décisions relatives à la transaction pénale pour les contraventions eau.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Laurent MAILLARD
	f- « Natura 2000 » :		
A12 f1	Consultation sur les périmètres.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
A12f2	Transmission des arrêtés de désignation des sites et annexes.	SEFAER	Jean-Luc VIGIER
	g- Installation de stockage de déchets inertes :		
A12 g1	Tous documents et décisions relatifs aux installations de stockage des déchets inertes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
	h- Publicité, enseignes et pré-enseignes :		
A12 h1	Procédures et arrêtés de création des groupes de travail chargés de l'élaboration des règlements locaux de publicité.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h2	Arrêté prescrivant la mise en conformité des dispositifs de publicité et le cas échéant la remise en état des lieux.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h3	Procédure de suppression d'office d'une publicité non conforme.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
A12 h4	Liquidation et décision de remise ou reversement partiel des astreintes.	SEFAER SEFAER	Jean-Luc VIGIER Dominique THIERRY
	13- AIDES FINANCIERES A L'EQUIPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE		
A13 a1	Décision d'attribution des participations financières du Ministère de l'Agriculture et de la pêche en matière de construction et autres dépenses d'équipement et de travaux pour l'enseignement agricole public ou privé et de la formation professionnelle.	SG SG	Christine RUMAIN Bruno GRENON
	14 – PROCEDURE DE RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHES NATURELLES		
A14 a1	Toute correspondance relative à ce sujet	SEA	Avril GOMMARD Cécile LE GALL
	15 – INGENIERIE PUBLIQUE		
A15 a1	Conventions, actes et décisions (avenants, suspensions, résiliations, demandes de paiements, contentieux, achèvements de missions, ...) relatifs aux engagements de l'État comme prestataire pour des missions d'assistance	SIAPP	Denis BALCON

N °Code	Nature du pouvoir	Subdélégation	
		Service	Titulaire
	technique aux communes et à leurs groupements éligibles au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire (ATESAT).		
A15 a2	Contrats d'assistance-conseil avec les collectivités territoriales en matière de délégation de service public ou de gestion de service public	SIAPP	Denis BALCON

## SIGLES

(1) MEEDDM :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

(2) MAAP :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche

(3) MAAP/MEEDDM :

Personnel placé sous la gestion du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE MAINE-ET-LOIRE

Objet: ARRETE DDPP n° 2010-87, portant attribution du mandat sanitaire pour le département de Maine-et-Loire au Docteur FAVRE Olivier

Le Préfet de Maine-et-Loire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

**VU** le code rural, et notamment les titres II, III et IV du livre II ;

**VU** le décret n° 2004-779 du 28 juillet 2004 relatif au mandat sanitaire institué par l'article L221-11 du code rural ;

**VU** l'arrêté préfectoral SG/MAP/N°2010-014 du 4 janvier 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, directeur départemental de la Protection des Populations ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2010-22 du 22 février 2010 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Jean-Michel CHAPPRON, Directeur Départemental de la Protection des Populations ;

**VU** l'attestation d'inscription au Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de la Région Pays de la Loire du Docteur FAVRE Olivier sous le numéro national 11263, notifiée le 5/07/2010 ;

**CONSIDERANT** la demande de mandat sanitaire du Docteur FAVRE Olivier ;

**SUR** proposition du Directeur départemental de la Protection des Populations ;

A R R E T E

**Article 1er** - Le mandat sanitaire institué par l'article L221-11 du code rural est octroyé pour une année, au Docteur FAVRE Olivier, vétérinaire, né 22/11/1964 à ENGHEN LES BAINS (95), en exercice en tant qu'associé :

SFF FAVRE – DHUMEAUX VETERINAIRES  
5 AVENUE CHARLES DE GAULLE  
72300 SABLE SUR SARTHE

pour exercer cette fonction dans le département de Maine-et-Loire.

**Article 2-** Le Docteur FAVRE Olivier s'engage à respecter les prescriptions techniques relatives à l'exécution des opérations de prophylaxie collective des maladies des animaux dirigées par l'Etat, des opérations de police sanitaire ainsi que des opérations de surveillance sanitaire prescrites par le ministère chargé de l'agriculture, dès lors que celles-ci sont en rapport avec les opérations susmentionnées.

**Article 3-** Le présent mandat sanitaire est attribué pour une période d'un an, il est renouvelable par période de cinq années tacitement reconduites, si son titulaire a satisfait à ses obligations, notamment en matière de formation continue prévues à l'article R.221-12. Ce mandat devient caduc lorsque son titulaire cesse d'être inscrit au tableau (numéro 11263 *Ordre Région Pays de la Loire*).

**Article 4-** Le Docteur FAVRE Olivier peut demander l'attribution de quatre mandats sanitaires au plus, à la condition que ces mandats soient attribués dans des départements limitrophes entre eux.

**Article 5 -** Le présent mandat sanitaire pourra être retiré temporairement ou définitivement :

- à la demande de l'intéressé, sous réserve d'un préavis de trois mois adressé au Préfet,
- à l'initiative du Préfet, sur proposition de la commission de discipline des vétérinaires sanitaires, en cas de

manquement ou faute commise dans l'exercice du mandat sanitaire.

Article 6 - Le Docteur FAVRE Olivier percevra les rémunérations et indemnités fixées par les arrêtés préfectoraux relatifs aux vacations, aux honoraires d'intervention, à l'indemnisation des frais de déplacement des vétérinaires sanitaires du département de Maine-et-Loire.

**Article 7** - Le Secrétaire général de la préfecture, le Trésorier payeur général et le Directeur départemental de la protection des populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 2 septembre 2010

Pour le Préfet, et par délégation,

Pour le Directeur départemental de la Protection  
des Populations de Maine et Loire,

Le Directeur Adjoint,

Signé, Philippe PRIVAT

## **II – AUTRES**

30/08/2010

ARS – DT 72

Animation Politiques de Territoire

- Objet: Centre Hospitalier du Mans. Organisation de concours

concours interne sur titres de maître-ouvrier

Spécialité menuiserie-serrurerie

Nombre de postes : 2

concours interne sur titres de maître-ouvrier

Spécialité électromécanique

Nombre de postes : 1

un concours interne sur titres de maître-ouvrier

Spécialité peinture

Nombre de postes : 2

concours interne sur titres de maître-ouvrier

Spécialité plomberie

Nombre de postes : 2

un concours interne sur titres de maître-ouvrier

Spécialité restauration

Nombre de postes : 2

concours interne sur titres de maître-ouvrier

Spécialité magasinage

Nombre de postes : 1

Pour tout renseignement s'adresser à :

Madame la Directrice des Ressources Humaines

Centre Hospitalier du Mans

194 avenue Rubillard

72037 LE MANS Cedex 9